

**Règlements officiels du tournoi amical de
pêche
Édition
2018
Rivière
L'Assomption**

Principes

- 1- Pêche avec remise à l'eau principalement mais non obligatoire
- 2- Les photos des poissons confirmer la prise avec le marquage de la date et heure sur la photo avec l'étalon de mesure du CVRA.
- 3- Déclaration du nombre de prise et espèce sur le formulaire de rapport de pêche.
- 4- Respecter en tout temps la réglementation sur la pêche sportive et particulièrement les limites de prises pour chacune des espèces

- 5- Le concours se déroule uniquement sur la rivière L'Assomption du pont de la montée Ste-Marie (Parc du Vieux-Pont) au pont de la route 341 (montée L'Épiphanie) à L'Assomption.
- 6- Les participants s'engagent à être respectueux envers les autres usagers de la rivière, mais également envers notre cours d'eau en ne laissant aucun déchet ou débris sur les bords de la rivière.

Le concours se déroule le 18 août 2018

Heure de début et heure de fin : 7h00 à 16h00.

Tirage général et remise de prix le 19 août 2018

Inscription :

La participation au concours de pêche est gratuite.

L'inscription donne droit à un instrument de mesure officiel du poisson et aux activités organisées dans le cadre du concours.

La période d'inscription se termine le *18 août 2018 9H00.*

L'inscription a lieu sur le site internet suivant www.cvra.ca et sur place au parc Léo- Jacques le jour du concours.

Un membre du jury ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de *L'événement* sans que d'autres demandes ou permissions ne soient faites aux participants.

Le concours s'adresse qu'aux résidents domiciliés de la province du Québec.

En cas d'annulation du concours en raison d'un événement météorologique hors de notre contrôle ou un cas de force majeure tel que tempête, tornade ou inondation, une autre date peut être envisagé par l'organisation avant d'annuler l'événement.

Advenant une annulation tous les prix vont être tirés au sort et les gagnants vont être contactés. Les prix devront être récupérés *au CVRA* dans *le délai* prescrit plus bas.

Les catégories de poissons du tournoi :

Les grands poissons : le plus long.

Le plus grand nombre d'espèces capturées.

Fonctionnement des mesures :

Lors du *dépôt du rapport de pêche*, le participant doit montrer sa fiche d'inscription, déposer *son rapport de pêche* et les photos de ses prises avec *la mesure officielle*.

Les heures de *dépôts du rapport de pêche* sont le *dimanche 18 août 2018* début 13H00 fin 16H00.

Aucun retardataire ne sera accepté.

La longueur des poissons est mesurée avec la règle officielle du *CVRA*

- Cette dernière prévaut advenant un différent.

Prix catégories gagnantes :

2 bourses seront remises par catégorie de poissons en compétition.

Au total 4 bourses seront remises pour les catégories gagnantes.

Remise de prix et bourses :

Les prix et bourses seront remis sous le chapiteau à la CVRA à la fin de la journée du 19 août à compter de midi.

Le nom des gagnants des prix seront affichés à l'office du CVRA et sur les *plateformes Web* jugées nécessaires par l'organisation.

Dans l'éventualité où le gagnant d'un prix est *absent*, le CVRA, dans les 30 jours du *concours*, contactera par téléphone et courriel, ledit gagnant que son prix lui soit remis.

Les prix doivent avoir été récupéré avant le 17 septembre 2018, sans quoi le prix redevient propriété du CVRA.

Aucun prix n'est *envoyé* via la poste, chaque gagnant doit prendre les moyens nécessaires à lui pour récupérer son prix *en contactant le CVRA*.

Ordre de la Remise des prix: Les bourses pour les catégories de poissons seront remises (4).

Advenant une égalité entre 2 participants la bourse sera divisée.

Possibilité de modification de l'ordre sans préavis.

Mesures disciplinaires :

Les officiels *du CVRA* se réserve le droit de disqualifier un participant suite à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part du participant et ou des personnes se trouvant dans la même embarcation que le participant.

Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur

- L'image du *concours* ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par les membres *du CVRA*.

Aucune forme de violence physique ou verbale commise envers des participants et /ou membres

- Du personnel *du CVRA* ne sera toléré et peut conduire à la disqualification et à l'expulsion du participant.

Toute personne prise à tricher ou sur le point de tricher se verra disqualifiée.

Les décisions prises par les membres *du CVRA* sont irrévocables.

Responsabilité Civile

Le *CVRA* ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

Résultats Officiels :

Les résultats officiels seront rendus publics au plus tard le 31 août 2018.

NB: Le CVRA se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jus qu'au 18 août 2018